

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M. Didier FISCHER, Maire, en date du 7 avril 2026.

### **Étaient présents :**

M. Didier FISCHER – Maire

Mme Sophie PIFFARELLY, M. Cyril LONGUEPEE, Mme Catherine JUAN, M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Mohamed MOKHTARI, Mme Aimé LONGUEPEE, M. Salah KRIMAT - Adjoints au Maire

M. James BEL, Mme Sandrine DEBEAUSSE, Mme Aurore DJOUMER, Mme Véronique GARCIA, Mme Nathalie GERVAIS, M. Xavier GIRARD, Mme Chanrotana HUN, M. Abdoul KANE, M. Wouassim LAJILI, M. Lionel LOURDIN, M. Jean LORENZO, M. Maxime PETAUTON, M. Olivier RACHET, Mme Christine RENAUT, Mme Ingrid VASSEUR, Mme Leïla ZENATI – Conseillers Municipaux

### **Étaient représentés :**

M. Mehdi BOUMENJEL donne pouvoir à Mme Leïla ZENATI,  
Mme Rahma M'TIR donne pouvoir à M. Marc MONTARDIER.

-----

M. James BEL est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### **POINT N°05 : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2312-1 et L.5217-10-4 qui mentionne qu'un rapport sur les orientations du budget doit être présenté au Conseil Municipal dans un délai de 10 semaines avant l'examen du budget, soit une souplesse de 2 semaines supplémentaires accordées avec le passage à la nomenclature M57 ;

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe, et notamment son article 107 ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 sur la transmission du R.O.B. à l'EPCI dont la Commune est membre dans un délai de 15 jours ;

Vu le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières ;

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 1<sup>er</sup> avril 2026 ;

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 (ROB) ;

Considérant qu'avant l'examen du budget, l'exécutif des communes présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'E.P.C.I. dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget ;

Considérant que le R.O.B. des E.P.C.I. doit-être transmis obligatoirement aux communes membres et, celui des communes au président de l'E.P.C.I. dont la Commune est membre dans un délai de 15 jours ;

Considérant que dans un délai de 15 jours suivant la tenue du R.O.B., celui-ci doit-être mis à la disposition du public à la mairie ;

Considérant que le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen (*site internet, publication, ...*) ;

Considérant qu'afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit-être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption ;

Après avoir entendu l'exposé de Mme Eve MOUTTTOU, rapporteur,

Après en avoir délibéré ;

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'unanimité,

**ARTICLE UNIQUE – PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026 et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

**Pour extrait conforme :**

**Le Maire,  
Didier FISCHER**

Vice-présent de la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

## PRÉAMBULE

# PARTIE I : LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE 2026

Le contexte national  
Les principales dispositions pour les collectivités

# PARTIE II : LES AXES DE CONSTRUCTION DU BUDGET 2026

Les Orientations Générales 2026  
Les Evolutions Budgétaires

- La section de fonctionnement
- La section d'investissement et le PPI
- L'Etat de la dette

## Préambule

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport sur les orientations du budget doit être présenté au Conseil Municipal dans un délai de 10 semaines avant l'examen du budget.

Celui-ci a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget, tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, ou les grandes dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement, ainsi que le plan pluriannuel d'investissement. Il présente en introduction le contexte national, voir international qui peuvent entraîner des conséquences sur les choix politiques retenus, ainsi que les grandes orientations de la Loi de Finances.

Le vote du budget est prévu pour le 28 avril 2026.

## PARTIE I : Les Eléments de contexte pour 2026

### **1. Le contexte national**

#### **A-Les Finances Publiques :**

Après un marathon budgétaire à rallonge, la loi de finances n°2026-103 pour 2026 a enfin été publiée au journal officiel le 19 février 2026.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, à l'identique de la situation vécue un an auparavant, la loi spéciale du 23 décembre 2025 adoptée par les députés et les sénateurs et prévue par l'article 45 de la Constitution a permis d'assurer la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics. Cette loi spéciale, qui ne remplace pas le budget, a permis de gérer une situation provisoire jusqu'à la promulgation de la loi de finances pour 2026.

Malgré une année 2025 agitée, marquée par la tension sur les droits de douane, la dislocation des relations économiques multilatérales, la crise industrielle, et les conflits commerciaux et militaires, l'activité mondiale a mieux résisté que prévu, augmentant même de +3,2 % par rapport à 2024.

L'OCDE prévoit une croissance faible au sein de la zone euro : +1,2 % en 2026, après +1,3 % en 2025, et probablement +1,4 % en 2027. L'économie européenne s'en sort mieux que prévu du fait de la baisse de l'inflation, provoquant une légère reprise de la consommation privée. Quant à l'économie française, elle a progressé de +0,9 % en 2025, contre +1,1 % et 1,6 % atteints en 2024 et 2023.

L'inflation est passée à +0,9% en 2025, du fait du net repli des prix de l'énergie de -6.1% sur un an.

En 2026, une remontée modérée de l'inflation est attendue, à +1,3 % en moyenne annuelle, portée par la hausse de la contribution de l'alimentation et une évolution des prix de l'énergie normalisée. L'inflation poursuivrait sa remontée en 2027 pour atteindre +1,8 %, et se rapprocherait ainsi de 2 %.

Mais la guerre au Moyen-Orient rend les perspectives plus incertaines avec l'envolée des prix du pétrole et du gaz, créant selon la durée du conflit un risque à la hausse pour l'inflation et un risque à court terme sur certaines filières de notre économie, conséquence directe de l'augmentation de 40 centimes du carburant.

Ce budget s'inscrit une nouvelle fois dans un contexte de volonté de redressement des finances publiques de l'Etat, marqué par une contribution toujours accrue des collectivités territoriales à l'effort national, avec l'objectif d'un retour sous les 3 % du déficit public, au plus tard en 2029.

La loi de finances pour 2026 prévoyait dans sa version initiale du mois d'octobre 2025 un déficit budgétaire de l'État à 4,7 % du PIB, après 5.1% en 2025. Soit un effort conséquent qui aurait impacté lourdement les finances des collectivités. Dans la version finale, il convient de contenir le déficit public à hauteur de 5 % du PIB pour 2026, soit 135 Md€, alors même que la dette française dépasse désormais 118 % de la richesse nationale.

## **B- Les principales dispositions pour les collectivités :**

### Non reconduction du « Dilico »

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) créé par la loi de Finances pour 2025 est reconduit à hauteur de 740 M€ (1 milliard d'euros en 2025), dont 350 M€ pour les régions, 250 M€ pour les intercommunalités et 140 M€ pour les départements (l'Etat abonde parallèlement de 600 M€ le fonds de sauvegarde permettant de soutenir les départements en difficulté).

**Les communes sont exonérées du prélèvement.** L'Etat garantit le reversement de 90 % des sommes prélevées sur trois ans (2027 à 2029), le solde étant affecté au fonds de péréquation nationaux (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, notamment).

## Concours financiers de l'Etat

- Le Fonds vert baisse de 313 M€ en 2026, ( 837,5 M€ contre 1.35 Md€ en 2025 et 2.5 Md€ en 2024),
- La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) baisse de 200 M€,
- Hausse de 59 M€ de la dotation de l' élu local, du fait de la création d'un statut de l' élu local,
- Gel de la DGF au niveau de 2025, soit 27.4 Md€, (dernier gel de 2018 à 2022),
- Demande d'un autre effort conséquent aux collectivités en réduisant de 586 M€ les variables d'ajustement que l'Etat leur verse en compensation d'exonérations de fiscalité locale ou de transfert de compétences. La DCRTF sera ainsi presque totalement supprimée pour les communes en 2026, ce qui avait été le cas en 2025 pour Coignières qui a ainsi perdu 57 k€,
- Baisse de la compensation de la réduction des base industrielles de 307,5 M€ ( application d'un coefficient de 0,807 appliqué au montant des compensations à partir de 2026, contre une baisse de 25% prévue dans la version initiale. Une perte estimée pour le bloc communal à 1.2 Md€ d'euros, et 20 k€ pour Coignières,
- FCTVA : dans la dernière version de la loi de Finances, les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, restent éligibles au Fonds de compensation de la TVA, évitant ainsi une perte pour notre commune cette année de 8 k€. Les intercommunalités devront supporter quant à elles, le coût du report d'un an du versement du FCTVA.

Finalement, le manque à gagner pour les collectivités qui contribuent au redressement des comptes publics depuis plus de 10 ans, via des prélèvements forcés ou des privations de recettes, s'annonce à hauteur de 3,6 Md€ en 2026, si l'on tient compte de la hausse du taux de CNRACL décidé en 2025.

## Revalorisations des bases de fiscalité locales

Les bases des locaux (non professionnels) sont revalorisées de **+0.8%**, à comparer aux +1.7% de 2025. Cette hausse s'applique aux locaux industriels, propriétés bâties, non bâties et locaux d'habitation, sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre novembre 2024 et novembre 2025.

A titre de rappel, la mise à jour des valeurs locatives des locaux professionnels décalée d'année en année sera intégrée dans les rôles d'imposition 2027 pour permettre une meilleure collecte des baux et la transmission des études d'impact aux commissions d'élus. En conséquence, le mécanisme atténuateur est encore décalé d'une année pour sa mise en œuvre en 2027 afin de conforter les nouveaux mécanismes atténuateurs (nouveau calcul du coefficient de neutralisation et lissage de 6 ans sur la durée de l'actualisation).

Les conditions de financement des collectivités locales se sont considérablement durcies ces dernières années , entraînant une hausse significative du coût des financements. Depuis 2023, les collectivités sont toutes en situation de besoin de financement. Sur les 10 Md€ de besoin de financement, un tiers (35 %) est financé par ponction sur le fonds de roulement, avec notamment une nette diminution du niveau de trésorerie et donc le recours à l'emprunt. Cette évolution associée au désengagement de l'état français et à une volatilité accrue des marchés, impose aux collectivités d'adapter leur stratégie financière. Pour 2026, les collectivités locales sont encore une fois associées à la trajectoire nationale de consolidation budgétaire, et confrontées à un double défi : sécuriser les volumes nécessaires à la couverture de leurs besoins, tout en limitant l'impact financier de la hausse du coût du crédit.

## **PARTIE II : Les axes de construction du Budget Primitif 2026**

Cette partie présentera classiquement les axes de construction du budget primitif pour les sections de fonctionnement (I) puis d'investissement (II) en dépenses comme en recettes. Suivra ensuite la présentation de l'évolution de la structure de la dette (III).

### **1. Les Orientations Générales 2026**

Le cadre budgétaire 2026 s'inscrit plus que jamais sous le sceau de l'incertitude en effet face à un contexte international des plus fragiles s'agissant du Moyen Orient et de l'Ukraine, les incidences ne seront pas neutres en ce qui concerne le coût de l'énergie et les impacts induits sur nos contrats. Fort heureusement, l'Etat n'a pas reconduit en 2026, pour les communes, le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) pour lequel notre commune fut contributrice en n-1 pour environ 207 687 euros. Des recettes 2026 qui resteront toutefois minorées du fait du rôle contributif de notre ville au titre du FSRIF en particulier. Enfin, c'est bien dans un contexte teinté d'incertitude que nous allons élaborer notre budget 2026.

#### **a) La transition écologique une priorité locale.**

La question environnementale est une priorité nationale qui doit se décliner localement. Un leitmotiv à Coignières qui chaque année ne se dément pas.

Les priorités pour 2026 :

- La protection de nos espaces naturels avec la mise en valeur des terres que la ville a acquises, tout en accentuant notre vigilance pour préserver nos espaces naturels qui représente 64% de notre territoire.
- En ce qui concerne l'aménagement des espaces de vie, il est prévu en 2026, l'opération 1 au titre du parc de la Prévenderie. Une opération co-financée à près de 50% en lien avec SQY au titre des fonds de concours.

#### **b) Un territoire en mutation :**

##### **La requalification de la RN10 : une priorité qui rejoint l'enjeu du futur quartier gare**

La requalification de la RN10 est importante pour notre ville aussi bien en matière de santé publique qu'en terme environnemental. La rencontre avec la DiRIF courant 2023 a permis de rappeler cette priorité bien qu'il s'agisse d'une action qui s'inscrit dans la durée.

Pour 2026, à l'instar des années précédentes, nous maintiendrons notre mobilisation auprès des instances décisionnaires, en conditionnant l'évolution du quartier gare à la requalification de la RN10. La reprise de ce quartier qui inclus le futur écoquartier impose dans sa réflexion le franchissement de la RN10. Les études 2025-2026 portées par SQY intègrent pleinement cette exigence.

## **Le PLUI-H : une procédure en cours.**

Portée par SQY en collaboration avec l'ensemble des communes du territoire, le PLUI en 2026 continue à se construire. Nous œuvrons pour que notre PLU soit totalement pris en compte au sein du PLUI-H. En rappelant que le volet habitat est pris en compte dans ce dernier document d'urbanisme intégrant ainsi les perspectives du futur quartier gare.

### **c) L'enfance et la jeunesse au cœur de notre action**

#### **Animations et accueils**

Nous maintiendrons en 2026 une même dynamique d'accueil qu'il s'agisse de l'enfance ou de la jeunesse au sein de nos équipements. Pour les 3-10 ans au sein du Centre de loisirs (lors des vacances scolaires et les mercredis), les sorties et animations toujours variées seront complétées par des actions culturelles coconstruites avec les directions supports. Fin juillet, nous maintenons le séjour passerelle permettant de faire le lien entre les 8-10 et les 11-13, un séjour élaboré entre la direction du centre de loisirs et le service jeunesse, pour faciliter le passage du centre de loisirs vers le service jeunesse. Une opération cofinancée au titre de la politique de la ville qui le sera, nous l'espérons, en 2026.

Pour les 11-17 ans l'axe culturel restera essentiel au sein d'une programmation dynamique incluant des sorties culturelles que viendront compléter des ateliers de sensibilisation sur des thèmes aussi variés que les dangers du tabac et le risque des réseaux sociaux. Les valeurs de la République, en lien avec les services de l'Etat seront développées tout au long de la programmation 2026.

Séjours et sorties viendront compléter notre programmation 2026. Notre ambition est de proposer des actions et animations qui participent au développement, et à l'épanouissement de notre jeunesse par le biais d'activités riches et diversifiées.

#### **L'accompagnement et la prévention**

Pour 2026, la ville proposera cette année encore un accompagnement aux premiers gestes de secours (PSC1) pour les 16-17 ans. Des ateliers autour des diverses addictions seront aussi organisés au sein de nos équipements (Maison des jeunes, service jeunesse).

Pour les 16 -25 ans, le service ressources jeunesse permet au public de trouver toutes les informations utiles au quotidien, et ainsi de bénéficier d'une écoute, d'un accompagnement pour la réalisation de leurs projets. Ce service étroitement lié à la Maison des Jeunes (18-25 ans) vient renforcer le travail accompli par nos équipes vers les jeunes. L'accompagnement plus personnel, lorsque cela le nécessite, sera maintenu, via l'éducateur spécialisé et l'équipe d'animation de la maison des jeunes.

Au quotidien, un travail de terrain est assuré afin de lutter contre tout risque de désinsertion sociale et de marginalisation.

### **d) Des espaces de dialogue et d'échanges au titre de la démocratie de proximité**

A l'image des conseils de quartiers amorcés depuis 2019, le Conseil municipal des enfants et des jeunes (CMEJ), constitue le cœur de notre architecture démocratique, des espaces essentiels où la parole est libre.

Divers thèmes seront proposés à nos jeunes élus via les commissions auxquelles ils participent.

A l'image de la sécurisation des passages piétons devant les groupes scolaires de la commune (dont la réalisation est prévue en 2026) ils seront source de propositions permettant au conseil municipal de délibérer pour la mise en œuvre de leurs projets.

## e) La sécurité un enjeu assumé

### En matière de tranquillité publique

Dans la continuité de 2025, l'extension de la vidéo protection constitue en matière de sécurité une priorité. Ainsi pour rappel en 2024-2025, toutes les caméras ont été remplacées, certaines datant de 2014. Le centre de visionnage la même année a été modernisé (2024). Un nouveau serveur a été acquis en prévision de l'extension à venir. Dès 2025, le parking et l'entrée du nouveau cimetière ont été dotés de caméras : la phase 1 de l'extension.

En 2026, en lien avec notre AMO nous continuerons à œuvrer pour améliorer à terme l'actuel dispositif avec l'implantation in fine de 37 caméras supplémentaires en plus des 23 existantes. Cette année, nous finaliserons la dernière phase des études d'extension nous permettant de saisir par la suite les services de l'Etat pour la validation préfectorale qui conditionne les futures demandes de financement auprès de l'Etat et du Conseil Régional d'île de France.

Une opération en investissement qui s'inscrira sur 3 exercices en raison des coûts induits et des recherches de financements.

L'extension de la vidéoprotection, comme le renforcement de notre police municipale et l'instauration d'une astreinte PM (depuis mars 2026) sont autant d'initiatives qui permettent de lutter contre tout sentiment d'insécurité.

### Nos actions sur la voie publique

La sécurisation de nombreuses voies avec l'instauration de zones 30 (en 2024), sera renforcée cette année avec l'instauration et la finalisation du marquage des zones 20, zones de « rencontres », permettant la sécurisation de certaines de nos voies les plus sensibles.

## f) L'insertion professionnelle et l'économie

Le service d'aide à l'emploi et à l'insertion réorganisé depuis 2019, continue son action auprès des nombreux demandeurs d'emplois en proposant un suivi personnalisé renforcé avec la mise en place d'ateliers (CV..).

Le partenariat construit avec les acteurs économiques pour simplifier les connexions entre entreprises et demandeurs d'emploi continue de s'étoffer.

A cela il convient d'ajouter les salons que la ville propose (salon de l'emploi et salon de la formation) lesquels sont aujourd'hui reconnus et repérés par les partenaires.

Dans le cadre du dispositif politique de la ville, la commune bénéficie des actions d'accompagnement des publics en recherche d'emploi au titre du PRIJ (Plan régional d'insertion pour la jeunesse). En place depuis 2025, la commune participe aux réunions techniques regroupant tous les acteurs de l'emploi (mission locale, France Travail...). Lors de ces échanges il s'agit de proposer individuellement un parcours adapté à chacun.

En ce qui concerne l'économie, la direction de l'emploi et du développement des entreprises autant que de besoin dans leurs démarches en leur apportant essentiels que les aides existantes. En 2026, il sera proposé un nouveau support d'information (semestriel) valorisant le dynamisme de notre tissu économique.

### **g) La culture pour tous**

Nous poursuivons notre action pour rendre accessible au plus grand nombre la culture.

Nous continuerons en 2026 à renforcer la démocratisation culturelle pour en faire un vecteur de la réussite éducative, et ce dès le plus jeune âge, en lien avec l'éducation nationale, véritable partenaire. Des ateliers sont ainsi proposés.

Pour 2026 nous maintenons la chorale ouverte aux habitants. Le développement des actions culturelles en direction du plus grand nombre constitue notre priorité. La rénovation il y a deux ans de l'espace culturelle Daudet pour plus d'1,2 M d'euros résume à elle seule notre volonté de promouvoir la culture sur notre territoire.

Les tarifs proposés par le théâtre pour la saison 2026-2027 demeureront toujours aussi attractifs pour permettre au plus grand nombre de découvrir le théâtre.

Dans le cadre de la politique de la ville et au titre des actions culturelles de proximité, il a été programmé le 25 mars 2026 au sein de la maison de la Maison du Voisinage une nouvelle adaptation de l'Avare de Molière.

### **h) Poursuite d'une politique sociale ambitieuse et l'enjeu de la politique de la ville**

La finalisation en 2025 des travaux de rénovation de la Résidence Autonomie pour près de 1,4 M d'euros est à l'image de la politique que nous menons vers nos aînés : dynamique et volontaire. En matière d'activités, de nombreux temps forts seront proposés en 2026 comme : la semaine bleue, le banquet des seniors, les ateliers thématiques. Il est maintenu pour cette nouvelle année l'ouverture de la restauration aux seniors le midi à la RA. Bien évidemment l'aide sociale comme l'accompagnement des plus démunis demeurent au cœur de l'action portée par le CCAS. Pour 2026, la ville et le CCAS souhaitent engager le lancement d'une procédure en vue de proposer aux coigniériens une mutuelle dite communale, les intéressés devant souscrire en leur nom propre.

L'entrée du quartier des Acacias en politique de la ville (QPV) depuis 2024 demeure une belle aubaine pour notre commune permettant d'innover en matière d'actions de proximité. Ainsi par le biais des financements fléchés nous avons obtenu en 2025 un co-financement permettant la mise en place de l'écrivain public (en mairie et au CCAS) et le financement des actions du CCAS via l'association Nouvelle Voie pour accompagner administrativement les familles. En 2026, les actions sont reconduites. De même, l'action « la culture au cœur du quartier » fait partie intégrante des axes 2026 au titre de la politique de la ville. A l'instar de 2025, nous avons sollicité en 2026, des financements politique de la ville au titre de nos séjours jeunes (enfance et jeunesse). La parentalité reste au cœur de la future programmation politique de la ville.

### **i) En ce qui concerne le personnel communal, nous maintenons pour 2026 notre politique d'accompagnement et de formation.**

Depuis 2024 et l'élaboration d'un plan pluriannuel de formation en partenariat avec les représentants syndicaux, le budget de formation bénéficie chaque année d'une enveloppe financière conséquente. Pour 2026, nous continuerons à accompagner les agents dans leur demande de formation et d'évolution professionnelle.

La GPEC reste plus que jamais un outil essentiel de gouvernance en matière de ressources humaines, 2026 ne dérogera donc pas à la règle.

- j) En 2026, une revalorisation des tarifs municipaux à hauteur de l'inflation constatée en n-1 est envisagée, soit + 1% pour les intra-muros et + 7% pour les extramuros. En ce qui concerne la fiscalité, il est proposé pour cette année de maintenir le taux de la taxe foncière des propriétés bâties au même niveau qu'en 2025, soit 24,24%.

## 2. Les évolutions budgétaires

### A. La section de fonctionnement :

#### Les dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à ce stade à 11 078 k€ (hors virement vers la section d'investissement et les opérations d'ordre), contre 11 270 k€ au budget 2025 soit -192 000 euros

- **Chapitre 011**, les dépenses à caractères générales fluctuent à hauteur de -2.5 % de BP à BP.

Ces dépenses intègrent une enveloppe de 595 k€ pour les dépenses d'énergie à l'identique du réel 2025. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026, le prix du Kwh du gaz a baissé de 34% sur nos factures. Compte tenu du contexte géopolitique avec la guerre au Moyen-Orient et ses conséquences directes sur le prix de l'énergie, il est probable que nous soyons amenés à réaliser quelques ajustements comptables durant l'exercice.

- **Chapitre 012** la variation entre N et N-1, est essentiellement liée aux augmentations mécaniques qui résultent des avancements d'échelons, des promotions internes, et de l'augmentation au 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour la seconde année consécutive de 3 points de la cotisation CNRACL, soit 37,65 %, pour atteindre 43,65 % au 1er janvier 2028.

- **Chapitre 65**, la subvention d'équilibre au CCAS a été calculée pour 690 k€ contre 700 k€ en 2025.

Il convient rappeler que l'organisation du dispositif de Réussite Educative a été déléguée au CCAS comme l'impose le cadre réglementaire, dès sa mise en place, au dernier trimestre 2024. Ainsi en 2026, le budget du CCAS est concerné par les actions portées au titre du PRE, notamment le financement du poste de coordinateur, et pour l'action coup de pouce cle. Toutefois c'est une recette de 30 000 euros que l'EPC perçoit de l'Etat pour le financement du dispositif (poste de coordinateur et pour le financement du coup de pouce clé).

Les subventions accordées aux associations sont calculées à hauteur de 223 k€, ce chiffre est une hypothèse dans l'attente de la commission vie associative chargée d'étudier les dossiers de demande, avec l'application des critères de financement définis et l'analyse des excédents.

- **Au chapitre 66**, les charges financières, sont évaluées à 54.5 k€, charges d'intérêts sur le tirage de 1.7 M€ d'emprunt demandé en 2025 sur un prêt global de 2.5 M€.
- **Au chapitre 014**, atténuation de produits, le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO) n'ayant pas été reconduit pour les communes dans la loi de finances pour 2026, « l'économie » est de 207.7 k€. Une enveloppe de 547 k€ est prévue pour les 2 autres contributions de la commune au FSRIDF (Fonds de solidarité de la région Ile de France) et au prélèvement sur les recettes fiscales de la commune pour sa participation de 73 k€ par an au redressement des comptes publics de l'état depuis 2017.

Chap	Libellé	Budget 2025	Réel 2025	Budget 2026
11	Charges à caractère général	3 020 995	2 808 212	2 946 545
12	Charges de personnel et frais assimilés	6 150 000	6 049 647	6 210 000
14	Atténuation de produits (FSIRF)	744 400	743 972	547 000
65	Autres charges de gestion courante	1 297 100	1 273 132	1 309 640
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>11 212 495</b>	<b>10 874 962</b>	<b>11 013 185</b>
66	Charges financières	40 300	30 187	54 550
67	Charges exceptionnelles	15 700	9 179	10 000
68	Dotations aux amortissements et provisions ( hors opérations ordre)	2 000		
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>11 270 495</b>	<b>10 914 328</b>	<b>11 077 735</b>

## Les Recettes :

Les recettes de fonctionnement sont évaluées à **11 410 k€**, en hausse de + 0.8% , soit + 89 k€ par rapport à 2025.

- **Chapitre 70**, les produits des différents services de la commune sont évalués en légère diminution de - 4,2% /2025.
- **Chapitre 73**, Les recettes des impôts sont évaluées à 3 045 k€. Elles intègrent une perte de taxe foncière au même niveau que 2025 dans le cadre de la convention cadre signée entre l'Etat, le Département, les communes en quartiers prioritaires et les bailleurs sociaux, afin de bénéficier d'un abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties.

L'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est stable soit 4 910 k€. A noter l'évaluation très prudente des droits de mutation qui sont prévus pour 140 k€ contre 136 k€ en 2025, en lien avec une reprise fragile des transactions immobilières .

- **Chapitre 74**, Les dotations et participations ont été évaluées à 492 k€, contre 553 k€ en réel 2025 et 617 k€ au budget 2025. La baisse des aides sur les appels à projets déposés en 2025 auprès de la CAF dans le cadre de la participation aux financements des activités enfance, jeunesse et petite enfance, nous incite à la plus grande prudence, soit une prévision de recettes de 214 k€.

Même constat sur le désengagement de l'état pour les actions politiques de la ville, évaluées à 43 k€. Par ailleurs, une subvention cadre de la mise en place de la navette scolaire est prévue à hauteur de 66 k€.

- **Chapitre 75**, les autres produits de gestion courante, sont évalués 1 316 k€ soit en +11,7% par rapport à 2025. Il s'agit des recettes liées aux loyers des baux commerciaux, les recettes liées à la location des Salons St Exupéry ainsi que les loyers du Pôle de santé. La redevance versée par le CCAS à la commune est en hausse de + 23%, soit des recettes complémentaires de +108 k€ (sur la base des loyers perçus en N-1).

Chap	Libellé	Budget 2025	Réel 2025	Budget 2026
13	Atténuation de charges	59 000	107 758	45 000
70	Produit des services, du domaine et divers	686 010	649 846	622 560
73	Impôts et taxes	5 191 500	5 181 375	5 252 405
731	Fiscalité locale	3 583 200	3 650 141	3 681 500
74	Dotations, subventions et participations	616 535	553 476	492 370
75	Autres produits de gestion courante	1 209 250	1 178 382	1 316 270
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>11 345 495</b>	<b>11 320 978</b>	<b>11 410 105</b>
76	Produits financiers		10	
77	Produits exceptionnels		412	
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>11 345 495</b>	<b>11 321 400</b>	<b>11 410 105</b>

## B. La section d'investissement :

En investissement, l'année 2026 marque une rupture avec les 3 dernières années où les dépenses d'équipement ont atteint 10 273 k€, avec notamment l'aboutissement de 3 opérations (rénovation intérieure de la Résidence des Moissonneurs, réhabilitation du Groupe scolaire Bouvet et création de l'Aire mixte multisports).

Les dépenses d'équipement sont prévues pour 1 351 k€ au budget 2026, dont 200 k€ de report de 2025.

### Les principales dépenses d'investissement :

- **Réhabilitation du GS Bouvet** : Paiement des dernières factures, et réfection de la cour maternelle Bouvet.
- **Parc de la Prévenderie Opération 1** : Enlèvement de la clôture et de la haie sur la partie des jeux actuels, pose de nouveaux jeux, bancs et espaces pique-nique.
- **Aménagement Aire mixte multisport intergénérationnelle** : Derniers aménagement de mobiliers.

- **Vidéoprotection** : L'année 2026 sera consacrée à affiner le projet des années suivantes. Hypothèse à conforter sur l'emplacement et les financements.

**Chapitre 16**, en dépense d'investissement, la charge de remboursement intègre uniquement le remboursement de l'emprunt historique de 2019, soit 197.5 k€. Le remboursement du nouvel emprunt n'interviendra qu'à compter de mai 2027.

### Les recettes d'investissement :

Le FCTVA et la taxe d'aménagement sont prévus à hauteur de 665 k€, contre 401 k€ en 2025.

Les reports d'investissement au CA 2025 sont conséquents, soit 1 091 k€ dont 320 k€ pour l'Aire mixte, et 712 k€ pour le groupe scolaire Bouvet.

Le retard des derniers travaux du groupe scolaire a entraîné un décalage dans la perception des subventions de nos financeurs, ce qui en fin d'année dernière nous a contraint à débloquer un tirage de 700 k€ sur l'emprunt négocié en mai dernier.

A ce stade, le budget 2026 intègre de nouvelles subventions à hauteur de 173 k€ dont 99 k€ de fonds de concours de SQY pour l'opération 1 des travaux de réaménagement du parc de la Prévenderie.

Les résultats cumulés du compte administratif au 31/12/2025 qui seront intégrés par anticipation au BP 2025 s'établissent comme suit :

- **Excédent de la section de fonctionnement : 1 449 847 €**
- **Déficit de la section d'investissement : - 422 073 €**

### Le plan pluriannuel d'investissement :

Il convient de préciser que les montants et les phasages du PPI sont des estimations qui seront ajustées avec l'avancée de l'exercice budgétaire, et des travaux engagés, et des possibilités de financement sollicités. Le contexte international et ses conséquences sur les dépenses énergétiques de la ville pourrait nous amener à revoir le planning du présent PPI.

Nature des travaux	2026	2027	2028	2029	2030
<b>REHABILITATION RPA</b>					
<i>Travaux de création salle d'entretien avec le public</i>	15 000				
<i>Remplacement du portail parking de la RA</i>	20 000				
<i>Reprise des menuiseries - fenêtres</i>		500 000	500 000		
<i>Création d'un lieu de vie et reprise du Parking</i>					80 000
<b>REHABILITATION GS BOUVET</b>					
<i>Maitrise d'œuvre</i>	9 400				
<i>Fin des Travaux</i>	28 305				
<i>Bureau contrôle, mission sécurité, OPC</i>	5 610				
<i>Réfection cour maternelle Bouvet + Jeux</i>	70 000				
<i>Aménagement rampe d'accès à l'arrière du réfectoire</i>		25 000			

Nature des travaux	2026	2027			
<b>AIRE MIXTE - Multisports - intergénérationnelle</b>					
<i>Jeux et mobiliers</i>	29 550				
<i>Borne fontaine à eau</i>	17 000				
<i>Plantation arbres et haies</i>	2 000				
<b>REAMENAGEMENT PARC PREVENDERIE</b>					
<i>Travaux Opération 1</i>	223 500				
<i>Travaux Opération 2</i>		150 000	150 000		
<b>REMISE EN CULTURE DES TERRES AGRICOLES</b>					
<i>Parcelle AH45- alimentation électrique</i>	6 950				
<i>Bâtiment léger et modulables + clôtures</i>	21 060				
<b>REPLACEMENT + EXTENSION CAMERAS VIDEOPROTECTION</b>					
<i>Etude - pilotage du projet fin phase 2 et 3</i>	13 590				
<i>Préparation à la mise en œuvre phase 4</i>		10 555			
<i>Pilotage du déploiement sur 6 mois phase 5</i>		7 305	10 000		
<i>Pose d'un mât vidéo avec 2 caméras (Entrée Cimetière)</i>					
<i>Travaux d'extension et génie civil non chiffré</i>		100 000	450 000	470 000	
<b>Nv CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - AMO + études</b>		50 000	50 000	20 000	
<b>CIMETIERE PONT DE CHEVREUSE</b>					
<i>Mission d'étude pour le problème des caveaux</i>	9 335				
<i>Reprise Problème de drainage existant</i>	48 000				
<b>ECLAIRAGE LED TERRAIN DE FOOTBALL</b>	95 000				
<b>TENNIS</b>					
<i>Eclairage LED</i>	42 000				
<i>Accessibilité</i>			184 000		
<i>Réhabilitation du bâtiment (couverture, courts intérieur)</i>			200 000	200 000	150 000
<i>Reprise des 2 courts extérieur</i>					68 000
<b>RENOUVELLEMENT PARC CHAUDIERES s/ 10 ans</b>	68 600	69 000	70 000	71 000	72 000
<b>ESPACE DAUDET - Remplacement verrière (fuite)</b>		86 000			

Nature des travaux	2026	2027			
<b>Réhabilitation GS PAGNOL</b>					
<i>Maitrise d'œuvre et études</i>			20 000	40 000	20 000
<i>Travaux (sol, peinture, menuiseries, CTA et préau)</i>				1 000 000	1 000 000
<i>Réfection cour élémentaire Pagnol</i>					200 000
<b>Changement du système d'information (logiciel Finances et RH)</b>	64 000	64 000			
<b>logiciel et solution intelligente de lutte contre les dépôts sauvages</b>		100 000			
<b>Reprise des Voiries</b>	150 000	150 000	150 000	50 000	50 000
<b>INVESTISSEMENTS RECURRENTS ( hors OP)</b>	411 100	350 000	350 000	300 000	300 000
<b>Total dépenses d'équipements</b>	<b>1 354 052</b>	<b>1 665 914</b>	<b>2 138 056</b>	<b>2 155 058</b>	<b>1 944 060</b>

### C. L'Etat de la dette :

#### ▪ Structure de la dette

La commune a fait face à des travaux importants depuis quelques années, qu'elle autofinçait, en complément de la perception de subventions obtenues auprès de différents partenaires. En 2025, comme prévu au budget, elle a négocié un emprunt de 2.5 M€ auprès de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts) à un taux attractif indexé sur le livret A (+0.4%). Le 1<sup>er</sup> déblocage de 1 M€ est intervenu au 1<sup>er</sup> août 2025 au taux de 2.1% du fait de la baisse à cette date du taux du livret A de 2.4% à 1.7%.

Le second déblocage de 700 k€, comme mentionné précédemment est intervenu au 1<sup>er</sup> novembre 2025.

Une nouvelle baisse du taux du livret A est intervenue au 1<sup>er</sup> février 2026. Les intérêts sont calculés actuellement sur un taux de 1.9%.

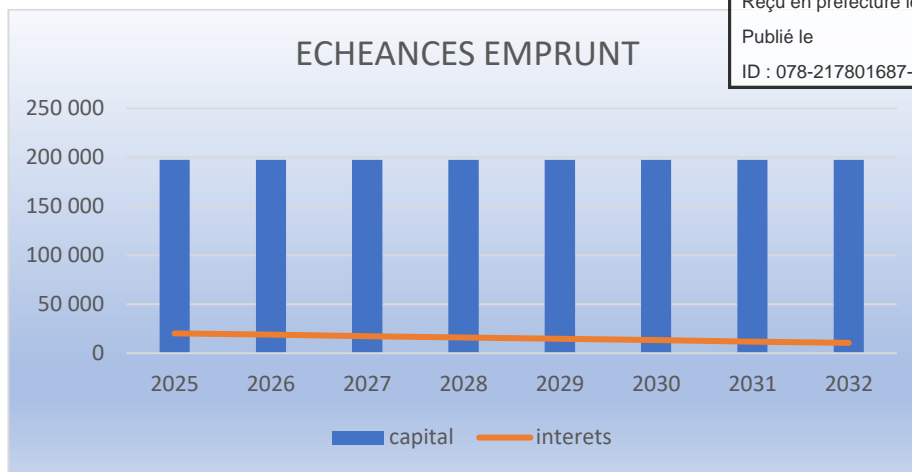
A ce jour, les amortissements de ce nouveau prêt étant différés jusqu'au mois de mai 2027, le tableau d'amortissement de ce nouvel emprunt n'est pas disponible.

Au 31 décembre 2025, les taux se décomposent de la façon suivante :

Type	Taux moyen
Fixe	0,7%
Ensemble des risques	-

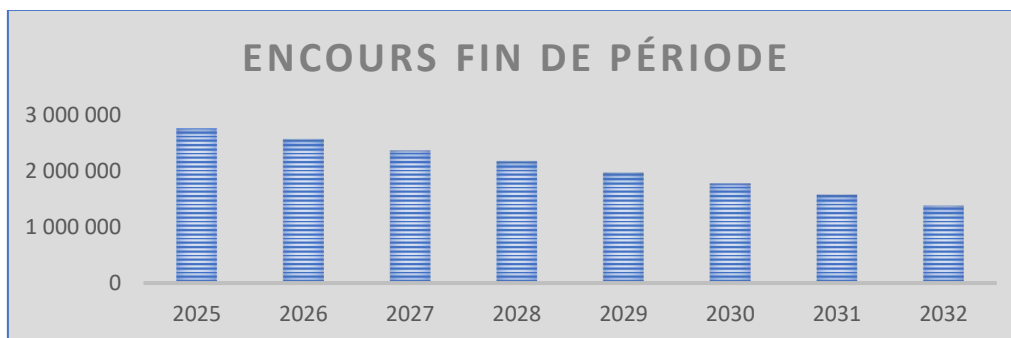
#### Sur l'emprunt historique

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Encours Fin période	2 765 000	2 567 500	2 567 500	2 370 000	2 172 500	1 975 000	1 775 500
Capital payé sur la période	197 500	197 500	197 500	197 500	197 500	197 500	197 500
Intérêts payés sur la période	20 219	18 837	17 454	16 072	14 689	13 307	11 924



▪ **Encours de la dette à fin décembre (sur l'emprunt de 2019)**

L'emprunt actuel renégocié fin 2019 pour la construction du Pôle de Santé Pluridisciplinaire et l'extension de l'hôtel de ville, arrivera à son terme au 30/12/2039.



## Conclusion

De nombreuses incertitudes nous invitent à la plus grande prudence dans l'élaboration de notre budget 2026 : montée des tensions internationales, une économie nationale à faible croissance, des marges de manœuvre financières **pour les collectivités de plus en plus limitées**... La crise qui s'amorce en raison des tensions au Moyen Orient, amène une volatilité du prix de l'énergie. Ce phénomène impacte directement les collectivités locales.

Sans oublier que les collectivités doivent toujours assumer un très grand nombre de missions, dans un cadre institutionnel devenu plus complexe, avec des ressources qui ne sont pas toujours à la hauteur des attentes, et dépendent en outre de décisions de l'État, ce qui réduit encore les marges de manœuvre locales.

Dès lors si la maîtrise de nos dépenses demeure plus que jamais nécessaire, associée à la recherche systématique de financements (en investissement comme en fonctionnement), afin de garantir nos prestations, et l'entretien de notre patrimoine communal, il n'en demeure pas moins que l'envolée des prix de l'énergie pourrait nous amener à revoir certains de nos projets durant l'exercice, en les décalant dans le temps.